

# L'importance et les rôles des aides à l'emploi et à la formation dans le champ du sport et de l'animation socioculturelle en-Île de-France

— Synthèse

Novembre 2018

agence**phare**

RAPPORT RÉALISÉ PAR L'AGENCE PHARE

**AUTEUR-E-S :**  
MANON REGUER-PETIT  
MARIANNE MONFORT  
MARTIN AUDRAN





# Le rôle des aides à l'emploi et à la formation dans le champ du sport et de l'animation socioculturelle en Île-de-France

Synthèse de l'étude menée par l'Agence Phare (Manon Réguer-Petit, Marianne Monfort, Martin Audran), commanditée par la DRJSCS Île-de-France

## Introduction

L'apparition des diplômes Jeunesse et Sports répond à des besoins de professionnalisation dans les secteurs du sport et de l'animation socioculturelle. Ces formations touchent aujourd'hui un grand nombre d'individus : en 2016, on comptait 3445 diplômés des BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS (niveaux VI, III et II) en Île-de-France<sup>1</sup>.

Délivrés par la DRJSCS, ces diplômes permettent de prendre la responsabilité d'activités dont les finalités sont éducatives et sociales, dans le cadre d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles (BPJEPS), et d'acquérir des compétences

d'expertise technique ou de direction dans ces domaines (DEJEPS et DESJEPS).

Les aides à l'emploi et à la formation sont largement mobilisées par les stagiaires, c'est-à-dire par les personnes en formation dans chacun de ces trois niveaux de diplôme. Elles permettent la prise en charge partielle ou intégrale des coûts liés à l'entrée en formation (frais de formation et dépenses courantes).

Pourtant, la connaissance des caractéristiques des stagiaires, en particulier en DEJEPS et DESJEPS, ainsi que du rôle des aides dont ils bénéficient dans leur parcours, demeure parcellaire. Ce manque de connaissances se traduit par une faible visibilité des conséquences de la recomposition actuelle des aides à l'emploi et à la formation sur les stagiaires, les organismes de formation (OF) et les structures employeuses.

L'analyse du rôle et de l'importance de ces aides sur les parcours des stagiaires des trois niveaux de formation, BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS, est donc l'objet de cette étude (**encadré méthodologique**), qui traite la problématique suivante : Comment les différents types d'aides

---

<sup>1</sup> Préfet de la Région d'Île-de-France, « En 2016, plus de 22 000 Franciliens diplômés dans les métiers du social, du paramédical, du sport et de l'animation », *Communiqué de Presse, Paris, 8 février 2017*, 2017.

à l'emploi et à la formation, dans un contexte marqué par leurs recompositions, influent-ils sur les choix et les parcours de formation, puis professionnels, des stagiaires et diplômés du sport et de l'animation socioculturelle ?

### Encadré méthodologique

Deux volets d'enquête de terrain ont été menés. Le premier, qualitatif, est constitué d'entretiens sociologiques semi-directifs réalisés avec 4 membres des équipes de direction d'OF, 6 membres des équipes de direction des structures employeuses et 9 stagiaires ou diplômés des formations du sport et de l'animation socioculturelle.

Le second, quantitatif, a consisté en la diffusion d'un questionnaire auprès des stagiaires BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS en Île-de-France. Il a été rempli en ligne par un total de 629 stagiaires entre septembre et octobre 2018.

## Un accès différencié aux aides selon le niveau de formation

Une majorité des stagiaires en BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS ont recours aux aides à l'emploi et à la formation : c'est le cas de 61% des personnes enquêtées dans le cadre du volet quantitatif de cette étude.

Ces dispositifs ont été développés à partir des années 1980 et sont aujourd'hui en pleine recomposition (encadré contextuel). Deux types d'aides à l'emploi et à la formation peuvent être identifiés, en fonction de leurs objectifs et des publics qu'elles visent.

Le premier regroupe les aides qui visent à lutter contre le chômage (contrats aidés, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, aides Pôle Emploi ou de la Région, etc.). Elles s'adressent à des publics éloignés de l'emploi et/ou à des demandeurs d'emploi. Elles sont plus souvent sollicitées par les stagiaires qui intègrent une formation en BPJEPS, à l'entrée **agencephare**

de laquelle aucune expérience professionnelle antérieure longue et aucun niveau de diplôme spécifique ne sont requis : 58% des stagiaires en BPJEPS bénéficient de ce type d'aide.

Le second rassemble les aides qui accompagnent les trajectoires professionnelles (CPF, CIF, période de professionnalisation, plan de formation, etc.). Elles concernent des salariés qui souhaitent monter en compétence ou des personnes en reconversion professionnelle. Elles sont le plus souvent mobilisées par les stagiaires en DESJEPS (67% d'entre elles et eux touchent une aide de ce type). Les stagiaires DEJEPS occupent une position intermédiaire (47% disposent d'une aide qui visent la lutte contre le chômage et 39% d'une aide qui accompagne leur trajectoire professionnelle).

Graphique 1 – Par quel mode de financement principal vos coûts de formation (frais de formation et/ou indemnisation mensuelle) sont-ils pris en charge ?



Source : données issues des questionnaires, n=361  
Lecture : 58% des stagiaires BPJEPS bénéficient d'une aide qui vise à lutter contre le chômage

Chaque niveau de formation cible donc un public spécifique, correspondant aux prérequis des aides qui visent la lutte contre le chômage, en BPJEPS, et dans une moindre mesure en

DEJEPS ; ou des aides qui accompagnent les trajectoires professionnelles, en DESJEPS, et dans une moindre mesure en DEJEPS.

### Encadré contextuel : des aides en recomposition

Les contrats aidés CUI-CAE ont d'abord été gelés au courant de l'été 2017, et leurs effectifs ont été rapidement réduits. Ensuite, les Emplois d'avenir ont été supprimés en janvier 2018. Enfin, les CUI-CAE ont été remplacés par le dispositif Parcours Emploi Compétence (PEC), qui met l'accent sur la formation et l'accompagnement des bénéficiaires.

La réforme de la formation professionnelle s'est par ailleurs traduite par la création d'un Compte Personnel de Formation (CPF) qui sera crédité en euros, plutôt qu'en heures, et qui pourra être abondé dans le cadre de formations longues.

## L'accès à une aide n'explique pas le choix d'entrer en formation

Pour beaucoup de stagiaires, l'obtention d'une aide à l'emploi et à la formation est une condition *sine qua non* de l'entrée en formation, quel que soit le niveau de diplôme. A défaut, le coût trop élevé de la formation, pour les demandeurs d'emploi en particulier, et l'impossibilité d'y accéder sans perdre la stabilité de son emploi, pour les salariés, constituent des obstacles difficilement surmontables.

Pourtant, l'obtention d'une aide est loin d'expliquer le choix d'entrer en formation dans le champ du sport ou de l'animation socioculturelle. En effet, 96% des stagiaires déclarent qu'ils n'auraient pas préféré faire une formation dans un autre domaine que celui dans lequel ils sont actuellement formés.

Les motivations sont diversifiées et vont du souhait de monter en compétences à la volonté

**agencephare**

d'effectuer une reconversion professionnelle. Elles correspondent à deux types de trajectoires, plus ou moins représentées dans chacun des niveaux de diplôme.

Un premier type de trajectoire concerne des stagiaires qui suivent une évolution relativement linéaire dans les domaines du sport et de l'animation socioculturelle. C'est le cas des stagiaires qui intègrent un BPJEPS en primo-formation et qui ont une expérience précédente dans l'animation ou le sport, ainsi que celles et ceux qui suivent une formation DEJEPS ou DESJEPS pour monter en compétences dans leur domaine.

Un second type de trajectoire correspond à des stagiaires qui suivent une formation BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS « sur le tard », c'est-à-dire après avoir eu une expérience professionnelle dans un champ qui n'était pas celui du sport ou de l'animation socioculturelle. Le levier motivationnel de l'entrée en formation est alors le souhait d'une évolution externe. Parmi les DEJEPS et DESJEPS, on trouve ici des profils plus âgés, de stagiaires qui ont fait des études supérieures auparavant. En BPJEPS, ce sont plutôt des personnes en recherche d'emploi et/ou qui souhaitent effectuer une reconversion professionnelle.

## Des niveaux de sécurisation variables selon les types d'aides reçues

Les aides ont des effets différenciés sur la sécurisation des parcours des stagiaires au cours de la formation, c'est-à-dire sur la minimisation des risques de précarité auxquels ils sont susceptibles d'être exposés.

D'abord, le fait de bénéficier d'une aide a un rôle déterminant dans la stabilisation des situations financières des stagiaires. Les stagiaires qui autofinancent leur formation, sont en effet les plus touchés par des difficultés financières : seulement 42% stagiaires dans ce

cas déclarent n'avoir eu à faire face à aucune difficulté financière le temps de la formation, soit 9 points de moins que les stagiaires qui reçoivent une aide.

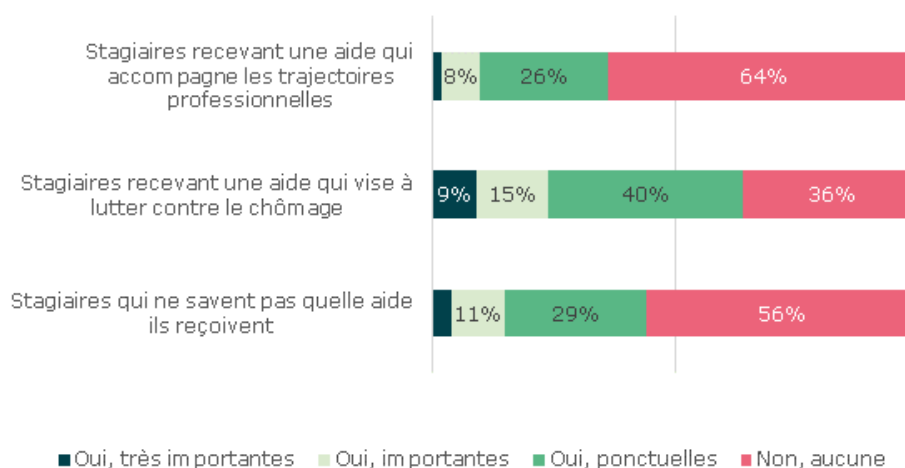
Néanmoins, les différents types d'aide ne sécurisent pas de la même façon les parcours de formation (graphique 2). En effet, les aides qui ciblent des individus éloignés de l'emploi et qui visent la lutte contre le chômage sécurisent moins efficacement les parcours des stagiaires que les aides qui s'adressent à des salariés et qui accompagnent les trajectoires professionnelles des individus.

Les premières ont un montant variable, souvent insuffisant, et appellent à des ressources externes. Elles sont perçues comme complexes

et fluctuantes. Par ailleurs, la diminution des contrats aidés au profit des contrats d'apprentissage et de professionnalisation met en difficulté non seulement les stagiaires qui en bénéficient à court terme, mais aussi celles et ceux qui n'ont pas fait d'études préalables, qui sont éloignés de l'emploi et qui ne pourront, sans les contrats aidés, accéder aux aides visant la lutte contre le chômage.

Les secondes sont plus lisibles et plus stables. Elles couvrent de façon plus satisfaisante les besoins des stagiaires qui en bénéficient mais impliquent aussi des contraintes en termes de gestion des emplois du temps (professionnel, de la formation, et personnel).

Graphique 2 - Avez-vous (ou avez-vous eu) des difficultés financières au cours de la formation ?



Source : données issues des questionnaires-bénéficiaires, n=629  
Lecture : 9% des stagiaires recevant une aide qui vise à lutter contre le chômage déclarent avoir ou avoir eu des difficultés financières très importantes au cours de la formation.

## Une absence d'effet des aides sur les perspectives d'insertion professionnelle

La présente étude n'a pas permis de relever d'effet déterminant des aides reçues et, de manière liée, des niveaux de formation dans

lesquels évoluent les stagiaires, sur la construction de leur projet professionnel. En effet, ces derniers se montrent assez largement optimistes quant à la période post-formation (92% des stagiaires en formation se disent confiants par rapport à leur insertion professionnelle future) et plus des trois-quarts (77%) n'envisagent, à l'issue de la formation, de chercher et où de conserver un emploi que

dans le domaine du sport ou de l'animation socioculturelle.

Pourtant, la recomposition à l'œuvre des aides à l'emploi et à la formation aura des effets sur leur insertion professionnelle effective. En effet, des difficultés sont perceptibles pour certaines structures employeuses, pour lesquelles les contrats aidés ont été des leviers importants de renforcement de leur activité ou d'accompagnement de leurs perspectives de développement.

## Conclusion

L'étude montre qu'il existe un lien étroit entre les prérequis à l'entrée en formation BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS et les critères des aides à l'emploi et à la formation. Deux catégories d'aide sont ainsi distinguées, les aides qui visent la lutte contre le chômage et qui bénéficient surtout aux stagiaires en BPJEPS d'une part, et les aides qui accompagnent les trajectoires professionnelles, qui sont sollicitées en particulier par les stagiaires en DESJEPS d'autre part.

Ce constat a des implications sur la sécurisation des parcours des stagiaires, qui ne sont pas exposés de la même façon aux risques de précarité s'ils bénéficient par exemple d'un contrat d'apprentissage (premier type d'aide) ou d'un plan de formation en entreprise (second type d'aide). Les aides ont cependant un rôle déterminant dans la diminution des difficultés financières auxquels ils peuvent être confrontés ; une réduction de ces soutiens financiers conduirait pour les stagiaires en formation à un accroissement des situations de précarité.

Notons enfin que les volets qualitatif et quantitatif de l'étude mettent en évidence une double méconnaissance qui participe de la restriction de l'accès aux aides, et finalement aux formations. En premier lieu, tant les stagiaires que certains prescripteurs d'aide

connaissent peu ou mal les différents types d'aide à l'emploi et à la formation auxquels il est possible d'accéder dans le cadre d'une formation BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS. Ce manque d'information peut conduire à des situations d'autofinancement des coûts liés à la formation, quand bien même ces coûts auraient pu être intégralement ou partiellement pris en charge.

En second lieu, une partie des structures employeuses méconnaissent les spécificités des formations Jeunesse et Sports dans les domaines de l'animation socioculturelle ou du sport. Une étude comparative en termes d'accès à l'emploi entre les diplômés de ces formations et celles et ceux qui ne le sont pas sera l'occasion d'approfondir les raisons de cette méconnaissance et les leviers permettant de la dépasser.

## Bibliographie

Goucem Redjimi, « Comment la formation aux métiers de l'animation construit l'« identité professionnelle » », *Recherche et formation*, 2009, n° 61, p. 145-160.

Préfet de la Région d'Ile-de-France, « En 2016, plus de 22 000 Franciliens diplômés dans les métiers du social, du paramédical, du sport et de l'animation », *Communiqué de Presse, Paris, 8 février 2017*, 2017.

Martine Camus, « Les emplois aidés dans le périmètre ministériel de la jeunesse et des sports », *Stat-Info. Bulletin de statistiques et d'études.*, 2016, vol. 5, n° 16, p. 1-4.

Dossier de presse de la réforme de la formation professionnelle, 2018 ; [http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dossier\\_de\\_presse\\_reforme\\_de\\_la\\_formation\\_professionnelle.pdf](http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_de_presse_reforme_de_la_formation_professionnelle.pdf).

agence**phare**